

[illegible]

Foto d'U. Andre de paragona
Viva con il 100.

Règlement d'ordre intérieur

- Tous membres/élèves et leurs familles ont reçu une lettre de règlement d'ordre intérieur (ROI)
- L'inscription à une activité du Club/Trainer entraîne l'acceptation du ROI
- Le ROI est affiché dans les locaux et disponible sur demande
- Afin de participer aux activités du Club, tous les membres doivent être en règle de cotisation (membres ou familles) et être affiliés à la Fédération Belge de Vol Libre (FVB)
- L'accès aux pistes de vol est réservé aux élèves et pilotes membres du club
- L'accès aux stages est réservé aux élèves et pilotes membres du club
- Avant de participer à un stage, l'élève demande aux élèves d'avoir participé à au moins 3 séances de pistes de vol
- Le nombre de jour peut être réduit à l'appréciation du moniteur mais un minimum d'une séance est impératif
- Le forfait de pistes de vol est valable jusqu'au 31 décembre de l'année d'entrée
- Les forfaits d'entrée et payés ne sont ni échangeables, ni remboursables
- Une séance de pistes de vol ne peut pas être échangée contre une journée de grande vol ou autre
- En forfait de pistes de vol peut être prolongé uniquement l'année suivante l'absence imputable au paiement, au rattrapage, de la cotisation et assurance
- En cas de démission à la piste de vol avant le 31/01 et l'entrée, le reste sera être
- En cas de démission avant le 31/01 avant un stage, l'inscription ne sera pas remboursée
- En cas de non respect du ROI, les moniteurs ont le droit d'exclure le membre sans obligation de remboursement des cours ou stages payés
- Les frais cotisation ne peuvent pas être prolongés, échangés ou remboursés
- Le membre doit être en un état de santé physique et mentale pour pratiquer la parapente
- Tous les état de santé Physiques Mentales ou le genre de malade/malade qui pourraient influencer les capacités d'orientation ou le maintien ou vol doivent impérativement être déclarés au moniteur et être accompagnés d'une autorisation de la médecine réguler par le médecin traitant